

Conseil municipal du 30 mars 2018

Le conseil municipal a voté le budget 2018

Compte de gestion et compte administratif : Réuni le 30 mars, le conseil municipal a approuvé le compte de gestion et le compte administratif 2017. Ce dernier laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 237.210 € affecté au Budget Primitif 2018 pour 154.477 € en investissement et 82.733 € en fonctionnement.

Vote des taux – Pas d'augmentation des taxes communales : Taxe d'habitation : 10,57 % ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,32 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,35% ; (L'Etat revalorise annuellement les bases, ce qui entraîne une augmentation sensible de la somme à verser. A partir de 2018, suppression progressive sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des foyers).

Budget primitif 2018 : près de 320.000 € HT d'investissements sont prévus, avec des subventions attendues pour 50%, un autofinancement de 29%, un emprunt d'équilibre de près de 120.000 €.

Les opérations : Plus de 120.000 € de voirie sont programmés (70.000 € en 2017) : rue du Petit-bois, la Vigerie, Chassagnac, lotissement du Gour, la réfection du Mille-Club, la sécurité sur plusieurs voies, l'achat d'un véhicule utilitaire, la réfection de la salle d'honneur, la climatisation à l'école maternelle Petite Section, la peinture d'une salle de classe, la réfection de la toiture de la maison communale, l'acquisition de mobilier pour la salle d'honneur et pour une classe, la réfection d'un appartement à l'école et la démolition de l'abri préfabriqué de la chapelle.

Le conseil municipal a attribué 12.902 € de subventions aux associations: Amicale de chasse : 230 € ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR : 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Chasse BCP : 230 € ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1.220 € et 500 € pour l'animation lors de la fête; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 50 € ; Ecole de musique cantonale : 400 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination à l'autonomie du canton de Larche : participation demandée de 1.428 € ; La Belle Epoque: 230 € ; La Graine et l'Idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Mansac Avenir : 230 € ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € ; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine (foot) : 800 € ; Bon pied bon œil (gym douce et équilibre) : 230 € ; La banque alimentaire : 40 € ; la Pétanque Riveraine 230 €, la mission locale pour l'emploi : 1.214,85 €. Chaque association devra fournir à la mairie le bilan comptable annuel présenté lors de son assemblée générale.

La convention avec l'Agglo pour le service urbanisme (instruction des documents d'urbanisme) est renouvelée pour un coût fonction du nombre de dossiers instruits (3.562 € environ en 2017).

Réfection du mille-club : la consultation de 3 architectes est autorisée afin d'étudier la rénovation sur le bâtiment existant. En attente DETR 37%, Conseil Départemental 30% (plafond 100.000 €), Agglo de Brive 25%(plafond 28.280 €).

Route du Petit-bois : la consultation d'entreprises pour la réfection de la chaussée et la création de trottoirs est autorisée. En attente de dotation de l'Etat DETR 32%.

Route de la Vigerie : ces travaux bénéficieront de 10.000 € de subvention du département. La consultation des entreprises est lancée.

Route de Chassagnac : la consultation d'entreprises est lancée pour la réfection de la partie existante et de son prolongement. En attente de DETR 32%.

Réfection de la salle d'honneur de la mairie, peinture et sol, à réaliser par un auto-entrepreneur. En attente de DETR 40%.

La réfection du système de désenfumage de la salle polyvalente est confiée à l'entreprise Desautel pour un montant de 2.600 € avec une aide du département de 20%.

Un avenant pour le TNI de la grande section de maternelle de 45 €, écart entre le devis initial et le prix lors de la livraison, est accepté.

Un avenant pour le système d'arrosage des stades (puits) de 1.968 € est accepté. Ces travaux bénéficient d'une aide de 25% de l'Etat.

La pose d'une climatisation pour la salle de repos de la maternelle est attribuée à la société Coudre. En attente de DETR 35%.

Pour la cotisation au syndicat d'électrification, le conseil municipal retient le principe de la participation fiscalisée.

L'avancement au grade de principal de 2^e classe pour un agent des services techniques est accepté par le conseil municipal.

Informations :

Pour la rue Traversière, le conseil municipal valide le sens de circulation proposé par la gendarmerie.